



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2024
Avis d'impôt établi en 2025

AVIS_IR_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est
disponible en [cliquant ici](#)
ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP CHATEAUBRIANT
SAID CHATEAUBRIANT-ANCENIS
AVE DE LA CITOYENNETE
44146 CHATEAUBRIANT CEDEX

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 09 39 564 855 397
Déclarant 2 (C) : 01 74 914 965 176
Référence de l'avis : 25 44 A611536 96
Adresse d'imposition au 01/01/2025 :

30 LE BAS FOUY

44520 LA MEILLERAYE DE BRETAGNE
Numéro FIP : 440 86 26 2710367789 4 A
Numéro de rôle : 016
Date d'établissement : 22/07/2025
Date de mise en recouvrement : 31/07/2025

Identifiant service : 44040

GRASSET NADIA
OU GRASSET MATHIEU RENAUD
7 LE CHATELIER
44110 ERBRAY

Somme qu'il vous reste à payer

0 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2024.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
horaires de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV

SIP CHATEAUBRIANT
SAID CHATEAUBRIANT-ANCENIS
AVE DE LA CITOYENNETE
CS 80169
44146 CHATEAUBRIANT CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 30 486
Nombre de parts : 2,50

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis permet de régulariser votre prélèvement à la source réalisé en 2024 suite à votre déclaration des revenus effectuée en 2025.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : ZNAIDI NADIA
Déclarant 2 - Nom de naissance : GRASSET MATHIEU

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
1				2,50

IMPOT SUR LE REVENU				
Détail des revenus	Déclar. 1	Déclar. 2		Total
Salaires.....	10786	26804		
Autres revenus imposables.....	7037	3068		
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....		0		
Total des salaires et assimilés ²	17823	29872		
Déduction 10% ou frais réels.....	- 12577	- 12660		
Pensions alimentaires perçues.....	2895			
Abattement spécial de 10%.....	- 450			
Salaires, pensions, rentes nets.....	7691	17212		24903
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus fonciers nets ⁹				10381
Revenu brut global.....				35284
CSG déductible.....				- 705
CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL ¹⁰		Montant déclaré	Montant retenu	
Pensions alimentaires ¹⁶		4116	4116	
Total des charges déduites ¹¹				- 4116
Revenu imposable.....				30463
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				189
Décote.....				- 189
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				0
PRELEVEMENTS SOCIAUX				
Détail des revenus		CSG - CRDS	PREL SOL	
Revenus fonciers nets ⁴⁵		10381	10381	
BASE IMPOSABLE.....		10381	10381	
Taux de l'imposition		9,70%	7,50%	
Montant de l'imposition.....		1007	779	
Total des prélèvements sociaux nets.....				1786

Pour information :

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2027 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis			
Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine ⁴⁹ pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2025.....			706

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2024 :			
IMPOT SUR LE REVENU			
Impôt sur le revenu 2024 dû ⁵³ :			0
Retenue à la source prélevée en 2024 par vos verseurs de revenus :		-	89
Restitution de prél. à la source accordée suite à réclamation :		+	89
Solde d'impôt sur les revenus 2024 :.....			0
PRELEVEMENTS SOCIAUX			
Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus ⁵³ :		CSG-CRDS	PSOL
Acomptes prélevés en 2024 sur votre compte bancaire :		1007	779
Prélèvements sociaux à 17,2% nets :.....		- 1004	- 776
		3	3
Solde des prélèvements sociaux 2024 ⁵³ :			6
Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu. Le montant des autres cotisations d'impôt ou des prélèvements sociaux, ou de régularisations liées au prélèvement à la source, n'est pas mis en recouvrement.			

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES			
Revenu fiscal de référence ²⁵			30486
Revenus exonérés			
Heures supplémentaires et jours RTT.....	Déclarés	Déclar. 2	
Heures supplémentaires et jours RTT.....	Nets	23	
		23	
PLAFOND EPARGNE RETRAITE			
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2025, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2026 est de :			
Plafond total de 2023.....	Déclar. 1	Déclar. 2	Enfant(1)
	16741	16741	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	4114	4114	0
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....	+ 4114	+ 4114	+ 0
Plafond non utilisé pour les revenus de 2024.....	+ 4399	+ 4399	+ 0
Plafond calculé sur les revenus de 2024.....	+ 4637	+ 4637	+ 4637
Plafond pour les cotisations versées en 2025.....	= 17264	= 17264	= 4637

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2025			
Taux personnalisés qui seront utilisés par vos organismes collecteurs (employeurs, caisses de retraite...) pour le			

>>> Suite de votre avis

prélèvement à la source sur votre
revenu net imposable

Taux individualisé pour le déclarant 10,00%

Taux individualisé pour le déclarant 20,00%

OU

Si vous souhaitez opter pour le taux
pour le foyer à la place des taux individualisés,
rendez-vous sur impots.gouv.fr
Ce taux pour le foyer sera alors le suivant :

Taux pour le foyer0,00%

Cette option ne modifie pas le montant
total prélevé à la source pour le foyer

Acompte mensuel pour les revenus sans organisme collecteur	Foyer	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Acompte des prélèvements sociaux : Revenus fonciers				
revenus soumis à l'acompte.....	10381			
montant de l'acompte mensuel.....	149			
Total général de l'acompte mensuel pour les revenus sans organisme collecteur.....	149			149

Ce montant sera prélevé chaque mois sur votre compte bancaire.
Si vous souhaitez modifier le compte bancaire ou opter pour
un prélèvement trimestriel pour 2026, rendez-vous sur impots.gouv.fr

AUTRES INFORMATIONS

Taux marginal d'imposition.....11,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée
du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2024
les revenus déclarés de votre foyer fiscal.